

## PENSION DES ENSEIGNANTS

## «Un fromage que grignote Bacquelaine»

**Réforme insoutenable, labyrinthe législatif, fausse communication, Georges Gilkinet (Écolo) tire la sonnette d'alarme et tacle le ministre sur la pension des enseignants.**

● **Caroline FIXELLES**

**G**eorges Gilkinet, député Écolo, interpellera ce mercredi à la Chambre le ministre des Pensions, Daniel Bacquelaine (MR), sur sa rencontre avec les ministres de l'Enseignement, lundi dernier, à propos de la pension des enseignants. Une entrevue qui visait à faire la lumière sur les réformes introduites lors du contrôle budgétaire d'avril et qui touchent notamment aux pensions des fonctionnaires.

«Le ministre a assuré la semaine dernière qu'il n'y aurait pas d'économies sur le montant des pensions des enseignants, ni de remises en cause des droits acquis. C'est faux, soutient

Georges Gilkinet. Il y a un impact important et les enseignants doivent en être conscients ! Pas facile face à la complexité du sujet et la technique du ministre de dilution des décisions... »

Le député dénonce ainsi une réforme des pensions «par à-coups», qui, si on additionne toutes les mesures prises par les deux derniers gouvernements, a des «conséquences drastiques pour les enseignants». Et notamment sur l'accès aux mesures de fin de carrière.

Historiquement, les enseignants bénéficient de conditions spécifiques d'accès à la pension : c'est la DPPR (Disponibilité pour conventions personnelles précèdent la pension de retraite). Cette disposition, largement utilisée, permet de ralentir la cadence en fin de carrière, en passant par exemple à 4/5<sup>e</sup> temps ou à mi-temps. Aujourd'hui, la DPPR à temps partiel est possible à partir de 55 ans et à temps plein à partir de 58 ans.

**DPPR à 64 ans**

«Or, comme l'accès à la DPPR est lié à l'âge d'accès à la retraite, si on recule l'âge de la pension, on recule l'âge d'accès à la DPPR, explique Geor-

ges Gilkinet. Ainsi, en 2030, un enseignant ne pourra prendre sa DPPR – si le système existe encore – qu'à 64 ans, au lieu de 58 ans aujourd'hui ! Imaginez les institutrices maternelles qui auront plus de 60 ans en 2030 et qui devront gérer 20 à 30 enfants... »

Selon Georges Gilkinet, c'est le résultat de toute une série de mesures qui ont durci les conditions d'accès à la pension des enseignants ces dernières années. «Le gouvernement Di Rupo a restreint les possibilités d'assimilation des périodes de crédit-temps dans le calcul de la pension. Ce qui a touché surtout les femmes, dont pas mal d'enseignantes travaillant à temps partiel, souligne tout d'abord le député. Le calcul du montant de la pension pour les fonctionnaires a aussi été révisé, en se basant dorénavant sur les 10 dernières années de la carrière et non plus les 5 dernières années, ce qui aboutit à une diminution de la pension.»

Sous cette législation, Georges Gilkinet cite la fin progressive (2029) de la prise en compte des années d'études pour l'accès à la pension et le passage à la retraite à 67 ans. «Il faut désormais à un ensei-

gnant 40 ans et 9 mois de carrière pour avoir accès à la pension anticipée, contre 39 ans et 5 mois avant. Donc, l'accès à la DPPR recule aussi. On remet en cause un droit acquis !»

En commission de la Chambre ce mercredi, Georges Gilkinet demandera également au ministre des Pensions de s'engager à ne pas remettre en cause le système des tantièmes. Une subtilité technique qui fait que, pour les enseignants, 1 an équivaut à 1,05 an d'ancienneté. «Si on le supprime, c'est 43 ans de carrière qui seront nécessaires pour accéder à la pension anticipée. Et donc, pour accéder à la DPPR, il faudrait 40 ans de carrière, à 58 ans... Impossible car il faudrait avoir débuté sa carrière à 18 ans !»

Pour Georges Gilkinet, les réformes mises en place poussent les enseignants à rester en classe plus longtemps, quel que soit leur état de santé, avec des conséquences dramatiques pour l'école : en termes d'attractivité de la profession, d'organisation (des profs se portant davantage malades), de renouvellement du corps enseignant, etc. ■

## «La FWB devrait se battre davantage»

**Georges Gilkinet, selon vous, Daniel Bacquelaine ne dit pas tout aux enseignants...**

Sa communication vise à endormir la vigilance et ne donne pas toute la vérité. Il y a une stratégie d'avancer par à-coups, une volonté de brouiller les pistes et de perdre les enseignants face à une réalité complexe. C'est l'image du fromage que l'on grignote petit à petit, sans avoir l'air d'y toucher. Or, ce sont des réformes qui vont avoir des consé-

quences lourdes et celles-ci sont cachées par le ministre des Pensions et sous-estimées par le ministre de l'Enseignement en Communauté française.

**Sous-estimées ?**

Quand je vois Marie-Martine Schyns se réjouir, à la sortie de la réunion de la semaine dernière, du fait qu'il y ait «un espace de discussion»... Il n'y a aucune raison de se réjouir et le dialogue ne suffit pas !

**Quoi ? Trop laxiste, la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) ?**

Est-ce du laxisme ou de la naïveté ? En tout cas, leur action n'est pas suffisante par rapport aux conséquences. Ils devraient se battre davantage. C'est vrai, Joëlle Milquet à l'époque a agité la sonnette d'alarme à plusieurs reprises – et à raison – mais ce qu'elle a obtenu est absolument pelliculaire par rapport à la gravité de la situation.

**Que prénez-vous alors ?**

Il faut conserver des règles différenciées pour le calcul de l'âge d'accès à la pension, en fonction de la pénibilité du travail. Et à la FWB, il faut maintenir, à tout le moins, la DPPR avant 64 ans, voire imaginer de nouvelles formes d'allègement de la fin de carrière : recherche pédagogique, tutorat, etc. Et ce, pour permettre aux enseignants de rester plus longtemps mais dans des conditions soutenables. ■